

ment dans lequel on proposait d'acheter le chemin de fer Intercolonial, et mon honorable ami sait qu'il y a eu, pendant des mois, à différents points de l'Intercolonial, des hommes qui étaient chargés de constater les recettes du chemin, son trafic, et de s'assurer des bénéfices qu'on pouvait en retirer. Il sait qu'ils avaient fait une proposition au gouvernement, et si je n'avais pas découvert la chose, la chambre n'en aurait pas été saisie. J'ai dit à mon honorable ami qu'il encourageait et favorisait ce projet.

M. WALDIE : Ça pourrait être une bonne chose.

M. MITCHELL : Ça pourrait être une bonne chose, si l'exploitation du chemin endette le pays ; et ça pourrait être une bonne chose pour des particuliers.

M. WALDIE : Il pourrait être bon de vendre le chemin.

M. MITCHELL : Oui, si vous aviez une part dans la propriété du chemin vous aimeriez à le vendre.

Lorsque mon honorable ami, le secrétaire d'Etat affirme que le gouvernement du Canada n'est pas obligé d'entretenir ce chemin, je dis qu'il fait erreur. Les provinces maritimes ont été amenées à entrer dans la Confédération par l'entente qu'un chemin de fer serait construit et entretenu entre les provinces. Prétendez-vous que par la simple construction du chemin, vous vous êtes conformés à l'esprit comme à la lettre de cette convention, qui avait la valeur d'un traité entre ces provinces? Non, M. le président ; le gouvernement du Canada s'est engagé à construire le chemin et à le maintenir virtuellement.

Mon honorable ami demande si le gouvernement est tenu de maintenir perpétuellement ce chemin à perte. Que le gouvernement économise dans l'administration et l'exploitation de ce chemin et il n'aura pas besoin de faire de sacrifices. Ce chemin pourrait être exploité de façon à coûter peu ou point d'argent au pays. Mais quoi qu'il coûte, le gouvernement est tenu, par l'engagement qu'il a pris en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, de maintenir ce chemin, et jamais le gouvernement ne devra s'en dessaisir pour qu'il soit exploité dans un but commercial, sans tenir compte des facilités qu'il peut fournir aux provinces maritimes.

L'honorable ministre dit que depuis que ce chemin est construit, d'autres moyens de communication ont été établis entre les centres commerciaux de l'ancien Canada et les provinces maritimes. Comment cela a-t-il été accompli? En construisant la ligne à travers un pays étranger, comptant sur le système de transit de ce pays, qui peut être aboli en tout temps. L'honorable ministre prétend-il qu'en construisant cette ligne, on a rempli les conditions du traité en vertu duquel l'acte de l'Amérique Britannique du Nord a été passé?

M. CHAPLEAU : Mon honorable ami n'a pas combattu la construction de la ligne courte.

M. MITCHELL : Non, et je ne la critique pas aujourd'hui. Ils peuvent avoir la ligne courte s'ils le veulent, mais si mon honorable ami croit que j'accepterai la ligne courte comme compensation pour l'Intercolonial, il se trompe grandement. Bien que je sois prêt à donner aux habitants de

St-Jean et de Halifax les avantages d'une ligne courte—je ne suis pas égoïste—nous avons l'Intercolonial, et ce parlement ne peut pas l'enlever ; je défie ce parlement de nous l'enlever. Lorsque ce chemin a été construit, ça n'a pas été comme une entreprise commerciale. Il a été construit conformément au traité, et comme chemin militaire destiné à transporter, en tout temps, avec sûreté et facilité, les troupes anglaises et le matériel de guerre dans le cas de difficultés avec nos voisins les Américains. Il n'y a pas d'autre voie pour transporter les troupes anglaises ou les munitions à travers ce continent ; et mon honorable ami se trompe, s'il s'imagine qu'un chemin traversant un pays étranger fournira les facilités et la protection que le gouvernement a demandées, lorsqu'il nous a donné les garanties que nous en avons obtenues.

Je ne veux pas discuter cette question, qui n'est pas d'actualité ; mais je dirai à mes honorables amis que le jour où ils amèneront cette question sur le tapis, où ils consentiront à laisser voler ce chemin, car ça se réduira à cela, ils se trompent grandement s'ils espèrent le faire sans obstacle.

M. JONES (Halifax) : Je félicite l'honorable député d'Albert (M. Weldon) d'avoir adopté les idées que nous, députés de la gauche, avons toujours prêchées depuis qu'il fait partie de cette chambre. J'ai plus d'une fois appelé l'attention de la chambre sur les dépenses extravagantes et la mauvaise gestion de l'Intercolonial ; je ne doute pas que mon honorable ami connaissait alors ces choses aussi bien qu'il les connaît aujourd'hui ; mais je ne me rappelle pas qu'il m'ait jamais secondé dans mes efforts.

L'honorable député a dit, avec assez de vérité, que si le chemin était convenablement administré, et dégagé des influences politiques, qui tendent à accroître ses dépenses et non ses recettes, ce serait une entreprise rémunératrice. Mais l'honorable député a sans doute pris cette attitude ce soir, pour pénétrer la chambre de l'avantage que le pays retirerait en achetant un bout de chemin, dans lequel je ne dirai pas qu'il est personnellement intéressé, mais dans lequel il était politiquement intéressé à une époque très importante de sa vie au début de sa carrière politique. La chambre a été informée ce soir, comme elle l'avait été auparavant, que sans le télégramme que l'honorable député a reçu de l'honorable ministre des chemins de fer, lorsqu'il briguaient les suffrages des électeurs du comté d'Albert, il ne serait probablement pas ici ce soir.

Cette chambre n'ignore pas que sir Charles Tupper jouit d'une grande influence dans la province du Nouveau-Brunswick, et que le télégramme qu'il adressait alors à l'honorable député a dû avoir des résultats considérables. Il y déclarait que c'était l'intention du gouvernement d'assumer les frais d'exploitation de ces embranchements ruineux, de dégrever les comtés des taxes qu'ils s'étaient imposés pour ces mêmes chemins et de tirer les actionnaires de la situation sans issue dans laquelle ils se trouvaient plongés. Il est facile de comprendre que ce télégramme a valu au gouvernement une foule d'adhésions. Plusieurs années se sont écoulées et, aujourd'hui, l'honorable député ouvre la bouche. Je ne le blâme pas d'avoir été trompé ; cependant, je crois qu'il a été victime de son plein gré et qu'il ne mérite guère de sympathies de ceux qui comprennent ce qui s'est passé depuis les premiers jours jusqu'aujourd'hui.